



Paris, le 08/02/2021

N° 2021-0046675 DGM/CIV

A/S : ENVOI ET ACCUEIL DES VOLONTAIRES – 9^E NOTE D'INFORMATION

Dans un contexte où la situation sanitaire des pays demeure imprévisible, des critères ont été définis afin d'accompagner la reprise des déploiements des volontaires à l'étranger par pays de destination, en prenant en compte les impératifs de sécurité sanitaire. La reprise des déploiements des volontaires (en particulier des volontaires de solidarité internationale (VSI) et des volontaires de service civique (VSC) se fait sur la base de listes de pays fermés et ouverts aux envois, avec ou sans conditions de validation des missions.

Ces listes sont définies par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la DGM/CIV et les ambassades. Elles seront mises à jour tous les quinze jours pour les pays ouverts, et dès que nécessaire pour les pays fermés.

Dans le cadre du régime des motifs impérieux applicable à compter du 31 janvier 2021 : **la mission de volontariat (en envoi ou en accueil) peut être considérée comme un motif impérieux.**

Les volontaires devront se munir de l'attestation correspondant à leur situation (attestations à l'entrée et à la sortie, et attestations à l'entrée différentes en fonction du pays de provenance) : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

1. Envoi de volontaires dans les Etats membres de l'Union européenne

- Au regard de l'environnement médical local, il est recommandé de surseoir au déploiement de volontaires dans les régions qui seraient reconnues comme les plus exposées par le centre européen de contrôle et de prévention des maladies.
 - Au 04/02/2021, cela concerne des régions en rouge des pays de la carte jointe.
- Pour les autres régions des Etats membres de l'Union européenne non indiquées sur la carte, elles sont considérées comme ouvertes.
 - Toutefois, le déploiement de volontaires n'est possible que si les volontaires disposent :
 - d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays ;
 - d'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

2. Envoi de volontaires hors Union Européenne

a/ Pays fermés aux envois :

Des critères ont été définis afin de déterminer une liste de pays fermés où la situation épidémique demeure inquiétante et pour lesquels la consigne de report des déploiements de volontaires est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Cette liste est établie selon trois critères :

- **Critère 1** : Situation de l'épidémie (taux d'incidence >100 selon les chiffres du centre européen de prévention et de contrôle des maladies) ;
- **Critère 2** : Conditions d'entrée et de séjour dans le pays ;
- **Critère 3** : Environnement médical local (structures hospitalières et couverture médicale) ;

Cette liste comprend (les pays ajoutés sont soulignés):

- Sur la base du critère 1 : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belize, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Géorgie, Iran, Israël/Territoires palestiniens, Kosovo, Liban, Libye, Macédoine du Nord, Mexique, Moldavie, Monténégro, Panama, Paraguay, Russie, Royaume-Uni, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay.
- sur la base du critère 2 : Nouvelle-Zélande, Indonésie, Vanuatu.
- sur la base du critère 3 : Bolivie, Honduras.

Il convient d'y ajouter également la Chine, le Pérou, le Kenya, le Timor Oriental, et le Sri Lanka. Les Philippines sont également temporairement fermées aux Européens depuis le 31/12/2020 sur décision du gouvernement philippin : des négociations sont en cours pour identifier une date de réouverture.

Les déploiements à titre dérogatoire dans ces pays ne peuvent être envisagés.

La Jordanie et le Maroc ne figurent plus dans la liste des pays fermés.

b/ Pays ouverts aux envois :

Dans un dialogue constant avec les ambassades, la DGM/CIV a déterminé une liste de pays ouverts pour la reprise des envois. Certaines ambassades ont estimé que cette reprise ne pouvait se faire sans une validation des missions avant le départ, concernant la situation sanitaire dans les différents territoires du pays concernés.

Attention, la qualification d'un pays comme « ouvert » ou « ouvert avec validation » ne se substitue pas aux consignes sécuritaires des ambassades et du CDCS ; il est donc demandé aux associations d'entrer en contact avec les ambassades concernées avant les départs de volontaires à ce sujet. Il est par ailleurs rappelé que les volontaires doivent s'enregistrer auprès du consulat.

Pour les pays ouverts, le déploiement de volontaires est à nouveau possible sous réserve impérative que les volontaires disposent d'une assurance médicale couvrant le risque Covid; notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé (si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays), ainsi qu'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

Pour les pays « ouverts avec validation » (nécessitant une demande de validation en amont), les demandes devront être adressées aux organisations en charge de la gestion du dispositif de volontariat concerné (Fonjep, Agence du service civique, Agence Erasmus + France Jeunesse et Sports,...).

De même, certains pays ont maintenu des conditions d'entrée restrictives, ou certains flux aériens n'ont pas repris sur la base d'un trafic normal. Le MEAE recommande aux associations d'envoi une vigilance

et une bonne anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les volontaires pour accéder à leur terrain de mission.

Dans le cadre d'un confinement, les déplacements de volontaires sont considérés comme des déplacements professionnels, et donc admis dans les exceptions de déplacement hors Europe. Il est recommandé aux associations de fournir une attestation de déplacement « employeur » aux volontaires, ainsi qu'un document attestant de leur mission, pour se rendre à l'aéroport. Par ailleurs, le volontaire doit avoir effectué un test dont le résultat est négatif, dans les 72h précédant son départ.

Les pays passés sur la liste des pays fermés ont été retirés du tableau ci-dessous.

Pays	Statut	Commentaires
Algérie	Ouvert	Le déploiement de VSI à Luanda et en province est favorable sous réserve des conditions suivantes :
Angola	Ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • obtenir les autorisations nécessaires d'entrée et de séjour en Angola et de sortie du cordon sanitaire de Luanda ; • respect des règles de quarantaine et de tests à l'arrivée en Angola ; • privilégier les actions humanitaires qui évitent les contacts physiques avec la population (les informations transmises par l'OMS à ce poste font état d'un niveau élevé de contamination des personnels de santé, dont 19 sont décédés parmi les 348 officiellement enregistrés en Angola) ; • disposer d'une couverture médicale adaptée ; • maintenir un contact régulier avec l'ambassade pour évaluer la situation.
Australie	Ouvert	
Bangladesh	Ouvert	
La Barbade	Ouvert	
Bénin	Ouvert avec validation (Vigilance : le zonage sécuritaire a changé)	<p>6 mois minimum de présence terrain et chaque organisation d'envoi ou d'accueil doit contacter France Volontaires Bénin pour présenter le protocole sanitaire (formation, mesures prises avec le partenaire) en amont et prévenir de l'arrivée des volontaires.</p> <p>Les associations devront transmettre un dossier à l'ambassade :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justification du caractère essentiel de la mission du VSI ou service civique ; - Certificat médical attestant de la non-vulnérabilité de la personne au covid-19.
Birmanie	Ouvert avec validation (à Rangoun)	

Burkina-Faso	Ouvert (Seulement à Ougadougou et Bobo Dioulasso)	
Burundi	Ouvert avec validation	Le contexte sanitaire reste très incertain ce qui justifie la nécessité de valider les missions en amont.
Cambodge	Ouvert	<u>Conditions d'entrée très strictes</u> : toutes les informations sont disponibles sur le <u>site de l'ambassade de France à Phnom Penh</u>
Cameroun	Ouvert	Les autorités camerounaises échantent sur des éventuelles évolutions liées aux visas, qui pourraient compliquer l'entrée des volontaires sur le territoire. Les associations sont invitées à signaler les missions à l'ambassade en amont.
Cap Vert	Ouvert	
Comores	Ouvert	
Congo-Brazzaville	Ouvert	
Corée du Sud	Ouvert	
Côte d'Ivoire	Ouvert seulement à Abidjan	Les associations devront signaler les missions en amont à l'ambassade.
Cuba	Ouvert	
Djibouti	Ouvert	
Egypte	Ouvert	
Equateur	Ouvert	
Ethiopie	Ouvert avec validation	
Fidji	Ouvert	
Gabon	Ouvert	
Ghana	Ouvert	
Guatémala	Ouvert	
Guinée Bissao	Ouvert	Les volontaires doivent être informés qu'il n'existe aucune structure de santé / soins aux normes européennes, ni service d'urgence : <u>se reporter au site des Conseils aux voyageurs.</u>
Guinée Conakry	Ouvert	
Hong Kong	Ouvert	

Ile Salomon	Ouvert	Les organisations d'envoi doivent veiller : - à inciter les volontaires à s'inscrire sur les registres consulaires de français à l'étranger dès leur arrivée auprès des consulats pertinents ; - à être précis et rigoureux sur les lieux de résidence de volontaires, dans les listes transmises.
Jamaïque	Ouvert	
Jordanie	Ouvert	
Laos	Ouvert avec validation	
Libéria	Ouvert	
Madagascar	Ouvert	
Malaisie	Ouvert	Le trafic aérien reste très perturbé.
Malawi	Ouvert	Le suivi du Malawi a été transféré à l'ambassade à Pretoria, depuis le 01/10/2020.
Maldives	Ouvert avec validation	
Mali	Ouvert	Les missions sont toujours circonscrites à Bamako et soumises à validation de l'ambassade, sur la base d'un protocole de sécurité.
Maroc	Ouvert avec validation	Les associations devront présenter une garantie d'accompagnement du volontaire, par la structure d'accueil marocaine, pour l'obtention d'un titre de séjour
Maurice	Reprise partielle pour les volontaires devant terminer leur mission	En raison des négociations en cours pour débloquer la possibilité d'obtention de visas pour les volontaires Français, seules les missions interrompues pourront reprendre pour l'instant.
Mauritanie	Ouvert	
Mongolie	Ouvert	Conditions d'accès très complexes : les frontières de la Mongolie restent actuellement fermées, la seule voie d'accès depuis la France consiste à emprunter l'un des

		vois charters périodiquement organisés sous la responsabilité exclusive des autorités mongoles, de préférence au départ de Francfort/Main (aucun vol depuis la France). L'accès à ces vols se fait via une demande adressée à l'ambassade de Mongolie en France. Plusieurs milliers de ressortissant(e)s mongol(e)s en Europe sont en attente d'une place sur ces vols, parfois depuis plusieurs mois. A l'arrivée des vols, les voyageurs doivent se soumettre à une quarantaine obligatoire dont la durée est fixée actuellement à trois semaines. Elle s'effectue en pension complète dans des hôtels désignés, à la charge des personnes concernées ou de leur employeur.
Mozambique	Ouvert	
Népal	Ouvert	
Niger	Ouvert	Mission circonscrites à Niamey, sur la base d'une validation de l'ambassade des protocoles de sécurité
Nigeria	Ouvert	Les associations doivent rester vigilantes concernant le zonage sécuritaire.
Ouganda	Ouvert	
RDC	Ouvert	Il est important de prévenir les volontaires que la situation sanitaire n'est pas stabilisée et reste très évolutive, avec des limitations de déplacements à prévoir.
Rodrigues	Ouvert	
Rwanda	Ouvert	
Saint-Vincent	Ouvert	
Saint-Kitts et Nevis	Ouvert	
Sao Tome	Ouvert	
Serbie	Ouvert	
Sénégal	Ouvert	
Seychelles	Ouvert	
Sierra-Leone	Ouvert	

Taiwan	Ouvert	
Tanzanie	Ouvert	
Tchad	Ouvert	
Thaïlande	Ouvert	
Togo	Ouvert	<p>Conditions d'entrée très complexes : la fiche Conseils aux voyageurs a été mise à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvert pour toutes les zones jaunes - Les associations devront impérativement informer en amont le poste pour toute mission en zone jaune à proximité de la zone orange/rouge, ainsi que dans la région des Savanes
Tonga	Ouvert	
Trinité et Tobago	Ouvert avec validation	<p>Une validation des missions en amont est nécessaire</p>
Vanuatu	Ouvert	<p>L'accès aux visas pour les volontaires est très complexe</p> <p>Conditions d'entrée très complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les vols en direction du Vietnam sont limités et plus coûteux, ce qui impose une charge financière importante pour les volontaires ou, dans le cas des VSI, pour leur structure d'accueil ; - Les délais de délivrance ou de renouvellement des visas sont rallongés et la fermeture des frontières rend impossible le recours au "visa-run" (sortie du territoire tous les trois mois pour renouveler le visa dans un pays voisin) ; - Les procédures d'entrée pour les étrangers se sont complexifiées et nécessitent de nombreuses démarches ; - Le coût de la quarantaine obligatoire sur place doit être pris en charge par la structure d'accueil, alors que la plupart d'entre elles ont une situation financière précaire et ne sont pas en mesure de supporter ces dépenses.
Vietnam	Ouvert	

Zambie	Ouvert	Les associations devront signaler en amont leurs missions à l'ambassade.
Zimbabwe	Ouvert	

c/ Pays n'étant ni dans la liste des pays « fermés », ni dans la liste des pays « ouverts »

Pour les pays n'étant dans aucune de ces 2 listes, l'envoi est suspendu. Des échanges ont actuellement lieu avec les ambassades de France situées dans les pays concernés.

Il est demandé de suspendre les envois concernant les pays étant passés du statut « ouvert » à « fermé ». Il n'est toutefois, à ce stade, pas préconisé de faire revenir en France les volontaires déjà arrivés dans le pays d'accueil, même si ce dernier est passé en statut « fermé ».

3/ Accueil de volontaires en France

Trois réglementations différentes se cumulent :

- Le régime de circulation : il définit les motifs dérogatoires de déplacement permettant d'accéder au territoire dans le contexte de la fermeture actuelle des frontières. Ces motifs dérogatoires sont aujourd'hui strictement limités aux seuls motifs impérieux, dont les missions de volontariat font partie ;
- Les mesures de contrôle sanitaire : tests préalables et/ou à l'arrivée, absence de symptômes, absence de statut de cas contact, période d'isolement de sept jours (semaine), etc. Ces mesures sont différentes en fonction du pays d'origine du voyageur. Ces mesures sont actualisées et détaillées sur le site internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>
- Les règles habituelles régissant le droit au séjour : tous les voyageurs étrangers doivent présenter à la frontière un passeport en cours de validité accompagné des documents requis selon leur projet de séjour. Concernant ces documents, 2 cas de figure se distinguent :

1. Espace européen

Concernant les États Schengen (liste détaillée des États concernés : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/schengen_brochure/schengen_brochure_dr3111126_fr.pdf) ainsi que Chypre, Croatie, Bulgarie, Roumanie, et Irlande : les ressortissants de ces pays ne sont pas soumis à visa. L'ensemble des catégories de voyageurs en provenance des pays de l'espace européen sont autorisées à entrer sur le territoire métropolitain.

2. Reste du monde.

La délivrance des visas aux volontaires par les consulats est possible, elle continue à se réaliser en fonction des capacités de chaque consulat, au regard des conditions sanitaires locales.

Pour toute question, les associations pourront contacter les équipes de la DGM-CIV :
Claire Chane-Ching : claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr et Mehdi Achour : mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr.


ANNE-CHARLOTTE DOMMARTIN